



Ce cinquième numéro, édité en décembre 2017 par la communauté des bénédictines de Saint Louis du Temple, est destiné à vous informer de l'ensemble de nos projets ainsi que du déroulement des travaux, auxquels vous contribuez par vos dons, votre générosité et votre soutien.



Depuis le numéro **4 de mars** 2017, le chantier est passé dans une phase active et visible.

En juin, nous avons pu sélectionner les entreprises principales : gros œuvre, plombiers, chauffagiste, électricité, ascensoristes.

En juillet, l'espace du chantier a été délimité par des cloisons toute hauteur qui nous isolent, un peu du bruit et beaucoup du froid et de la poussière. **(1)**

Puis ce fut le temps de la dépose. Si bien que le **25 août** pour la saint Louis, il ne restait plus rien sur les murs et sur les plancher. **(4,5)**

En septembre... après les goulottes de la dépose, **(2)** le mur s'est orné d'un escalier-échafaudage pour un accès particulier au chantier pour les entreprises. **(6)** Les matériaux à la sortie ont été triés « selon leur espèce » (bois, plâtre, gravas...). **(3-8)** Les matériaux à l'entrée arrivent aussi par vagues sur le chantier et y entrent le plus souvent par la voie des airs, **(7)** par la poulie de l'échafaudage... par les brouettes ! Le matériel et les tenues des ouvriers sont variées, pour le flochage, pour le béton... mais ce qui est stable c'est leur attention pour nous déranger le moins possible et réaliser au mieux ce que nous souhaitons, compte tenu des contraintes.

De septembre à novembre, le plus difficile fut l'implantation de la cuve de l'ascenseur... Car le sol est solide avec des remblais consistants ! Ce qui est frustrant, c'est l'attention et le soin que les ouvriers ont mis dans ce travail, en réalisant de magnifiques longrines... Et qu'ensuite tout est recouvert d'une chape de béton... et qu'on n'en voit plus rien ! **(9-10-11-12)** C'est du travail intérieur qui n'est pas visible mais qui soutient tout l'ouvrage ! Cela nous rejoint dans ce travail caché de l'Esprit en nos cœurs !



4-5



2-3



6-7-8



Pendant ce temps là, les équipes de cloisons bâtissent... (13,14) Et ce qui était sur les plans, se rend visible. Cela nous permet de bien nous rendre compte de ce que pourra être notre future hôtellerie.

Les fenêtres sont posées et une partie des salles d'eau a son réseau de réalisé... (15) Vous pouvez suivre tout cela avec plus de détails sur le site de l'Abbaye... Page après page, le chantier se poursuit.

www.abbaye-limon-vauhallan.com

En janvier, l'estimation du chantier était de 1,8 million HT. Depuis, en fonction des contraintes techniques ou des obligations réglementaires, il a fallu nous adapter. Mais à ce jour, nous restons dans l'enveloppe telle qu'elle a été définie. Nous savons aussi que ce n'est qu'une étape, essentielle pour maintenir notre vocation d'accueil et nous vous remercions de l'avoir rendue possible par votre soutien fidèle. Si avec les dons, nos réserves et un emprunt, nous arrivons tout juste à boucler cette partie, nous savons qu'il nous faut prévoir la réfection des toits et continuer la mise aux normes électriques de tout le bâtiment. Celle-ci est bien entamée depuis les travaux de l'église en 2009, mais il reste encore une bonne partie à financer et votre soutien est important pour y arriver. Nous vous assurons de nos prières et les célébrations des 1^{er} janvier et 19 mars pour la saint Joseph, seront à l'intention des bienfaiteurs.



9-10



Le travail «caché»

11-12



13



14-15

« Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain » dit le psaume 126... nous vous garantissons que les bâtisseurs ne travaillent pas en vain ! Protections auditives (pour ne pas faire de publicité aux célèbres boules Q—s), arceaux anti-bruit avec bouchons, et même, quand la situation devient trop grave, casques anti-bruit de chantier, ornet oreilles et têtes des sœurs... donc, logique imparable : le Seigneur bâtit la maison ! nous n'en doutons pas, mais que cela fait du bien de ...l'entendre avec une telle puissance ! Nous vous souhaitons une joie profonde en ces jours où, dans le silence de la nuit, Dieu est venu faire sa demeure chez nous ! »

Sœur Marie-Béatrice
O.S.B., Abbaye

Comment nous soutenir ?

La Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique, est l'organisme de soutien aux membres des communautés religieuses de toutes confessions chrétiennes, dans toutes leurs difficultés. Elle conseille et guide les communautés dans leurs démarches administratives, juridiques et fiscales. Elle participe à la restauration et à l'entretien du patrimoine des communautés. Elle nous soutient dans ces projets commencés il y a plusieurs années, et que nous souhaitons pouvoir mener à leur terme dès que possible. Elle est habilitée à recevoir les dons déductibles fiscalement, pour les particuliers, comme pour les entreprises.

Vos dons peuvent être affectés prioritairement à nos travaux, à hauteur de 95% de leur montant. Les 5% restants étant versés au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères.

Compte tenu des réductions fiscales en vigueur: pour les particuliers, 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable pour l'IR (Impôt sur le Revenu), et 75% du montant du don dans la limite de 50 000 € pour l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune). Les dons des entreprises donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Coupon à adresser à : Sœur économme – Abbaye Saint-Louis du Temple – Limon – 91430 Vauhallan

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Ville	Téléphone	
Pour être tenu au courant de l'avancée des travaux, votre adresse courriel :			@
<input type="checkbox"/> Particulier, IR	<input type="checkbox"/> Particulier, ISF dans le cadre de la loi TEPA	<input type="checkbox"/> Entreprise	

Afin de soutenir ce projet, je fais un don de : € prioritairement affecté à l'abbaye Saint-Louis du Temple.
Par chèque libellé à l'ordre de FONDATION DES MONASTÈRES (inscrire au dos « LIMON -Travaux »)

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don et sont strictement réservées à l'usage de la Fondation des Monastères. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez la Fondation des Monastères 14, rue Brunel 75017 Paris. Téléphone 01 45 31 02 02. fdm@fondationdesmonasteres.org